



## PROCES-VERBAL CONSEIL DU 27 MAI 2015

**Présents :** Mesdames BARBIER Marie-Claire, DUCRUET Antoinette, GONNET Sylvianne, MAZIN Catherine, MICHAUD Monique, RIVET Monique,,Messieurs CAPRIOLI Antoine, COLLET Patrick, RICHARD Michel, RIPOLL Robert, ROSSET Gaël, THONET Jean-Michel,

**Excusé :** Monsieur COUTABLE Fabien (arrivée en cours de séance), Madame VANWILDEMEERSCH Corinne

**Pouvoir :** Madame CHARVIER Angélique (arrivée en fin de séance) donne pouvoir à Madame Monique MICHAUD

Monsieur Gael ROSSET est désigné secrétaire de séance.

Le dernier compte-rendu est approuvé.

Madame le Maire a adressé aux membres du Conseil plusieurs documents concernant les perspectives de rapprochement de la Communauté de Communes de Chautagne avec des intercommunalités voisines. Elle rappelle que des réunions de présentation par l'ASADAC sont organisées dans tout le territoire de Chautagne ; pour Chindrieux cette réunion sera organisée le 9 juin à 20h en salle Noël Girard-Abry.

### **A – Finances communales / personnel communal :**

#### **1) Tarifs Châtillon mise à l'eau**

Madame le Maire rappelle au Conseil les conflits d'usage autour de la mise à l'eau au Port de Châtillon. Comme tous les ans il a été décidé de fermer la barrière de la mise à l'eau.

Les utilisateurs quotidiens se sont vus remettre une clé leur permettant d'accéder à la mise à l'eau.

Les plaisanciers du port peuvent se voir remettre gratuitement une clé en mairie.

Les mises à l'eau occasionnelles et régulières font l'objet d'une tarification depuis 2013.

Il est rappelé le tarif des mises à l'eau appliqué en 2014 : 10 € pour mise à l'eau journalière, 50 € pour la saison.

En outre, il est précisé que la mise à l'eau est payante tout autour du lac.

L'examen des tarifs des mises à l'eau voisines a poussé la municipalité à proposer une hausse du tarif du forfait annuel de mise à l'eau – il est d'ailleurs rappelé que la mise à l'eau n'a été fermée est payante que deux mois en 2014, contre 3 mois et demi prévus en 2015.

Madame le Maire propose donc au Conseil de fixer comme suit les tarifs de mise à l'eau :

■ Mise à l'eau journalière : 10 €

■ Forfait annuel : 70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de maintenir la gratuité pour les professionnels dont les activités se déroulent au-delà de la mise à l'eau, pour les plaisanciers du port, ainsi que pour les titulaires de places d'escale mensuelles.

#### **2) Création d'une régie pour le parking de Châtillon**

### **3) Tarifs parking Châtillon**

Ces deux points peuvent être traités ensemble.

Madame le Maire rappelle au Conseil que lors des années précédentes le tarif du parking de Châtillon était fixé à 1 € par jour pendant les gros week-ends de juin et tous les jours en juillet / août.

Le Conseil municipal avait par ailleurs décidé d'accorder la gratuité de l'utilisation du parking aux habitants de Chindrieux, aux plaisanciers du port, aux professionnels du site et au personnel municipal.

Il est proposé :

- ▣ d'approuver et d'autoriser la création d'une régie pour l'encaissement des tarifs du parking
- ▣ d'approuver la tarification du parking de Châtillon les week-ends de juin et tous les jours du 4 juillet au 23 août
- ▣ de maintenir le tarif à 1€ par jour pour le parking de Châtillon et la gratuité pour les habitants de Chindrieux, les plaisanciers du port, les professionnels du site, le personnel municipal.

Enfin, il est rappelé que le principe d'établir une remise pour les plaisanciers faisant part de la libération provisoire de leur emplacement et dont l'emplacement est reloué en place d'escale bénéficieraient d'une remise sur leur cotisation de l'année suivante.

Il est nécessaire de fixer par délibération le niveau de cette remise.

Il est proposé de la formaliser à 20 % de la recette d'escale perçue par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve les propositions ci-dessus.

### **4) Amendement aux tarifs des ventes annexes du camping**

Monsieur COUTABLE / Madame le Maire, rappelle que les ventes annexes du camping ont adoptés au dernier conseil. Il est précisé que pour certains hébergements locatifs, la mise en location d'une clé WIFI est envisagée pour améliorer la réception.

Plusieurs clés ont été commandées par le camping pour un montant de 9€ / pièce.

Il est proposé de fixer le tarifs ainsi :

- ▣ location journée = 2 €
- ▣ location semaine = 5 €
- ▣ location saison = 50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'approuver la proposition ci-dessus.

### **5) Subvention aux voyages scolaires du Collège de Culoz**

Madame MICHAUD explique au Conseil que le Collège de Culoz a adressé une demande à la Commune pour subventionner les voyages scolaires organisés.

Ce point a été intégré à la délibération concernant les subventions communales adoptées au dernier conseil – mais le nombre d'enfants concernés et donc le montant à prévoir n'était alors pas connu.

Il est précisé que selon le principe fixé précédemment (aide fixée à 60 € pour un voyage dont le coût est supérieur à 200 €, 30 € pour un voyage dont le coût est inférieur à 200 €, dans la limite de 60 € pour l'ensemble de la scolarité au collège), 9 enfants étant concernés pour des voyages dont le coût est inférieur à 200 €, aucun enfant par des voyages dont le coût est supérieur, le montant qui sera versé pour aider les familles concernés sera de 270 €.

Le montant total sera versé au Foyer socio-éducatif du Collège de Culoz, qui se chargera de répercuter l'aide sur le montant réclamé aux familles concernées.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le versement de cette subvention au Foyer socio-éducatif du Collège de Culoz et autorise Madame le Maire à verser cette subvention.

## **6) Création d'emplois pour besoin occasionnel**

Madame le Maire explique au Conseil qu'un renfort a semblé nécessaire aux services techniques pour assurer le surplus d'activité lié à l'entretien des espaces extérieurs.

Elle propose donc au Conseil d'approuver la création d'un contrat pour besoin occasionnel d'un mois à temps complet renouvelable au sein des services techniques.

Par ailleurs, Madame le Maire rappelle au Conseil que deux agents saisonniers seront nécessaires pour assurer la gestion du site de Châtillon et l'encaissement des recettes.

Elle propose donc au Conseil la création de deux postes pour besoin occasionnel à temps complet pour une durée de cinq semaines.

Enfin, elle rappelle qu'un renfort est nécessaire comme chaque année au camping pour une durée de trois mois. Elle propose donc la création d'un contrat pour besoin occasionnel de trois mois à temps complet sur le budget du camping.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve la création de ces contrats pour besoin occasionnel et autorise Madame le Maire à procéder aux recrutements.

## **B – Travaux / Gestion déléguée / Gestion du patrimoine communal**

### **1) Convention Commune / SDIS pour la surveillance de la plage**

Monsieur THONET rappelle au Conseil que, comme chaque année, le SDIS de la Savoie propose d'assurer la surveillance de la plage de Châtillon.

Il est nécessaire pour cela d'établir une convention. Celle-ci prévoit la mise à disposition de sapeurs pompiers volontaires du 26/06 au 28/08 qui assurent la surveillance de la plage de 13h à 19h. Cette mise à disposition fera l'objet d'une facturation par le SDIS d'un montant de 12 364,80 € (montant 2014 12 278 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'approuver cette convention et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

### **2) Convention Commune / SDIS pour la surveillance des poteaux incendie**

Madame le Maire explique au Conseil que le SDIS a proposé de mettre en place un système de surveillance des poteaux incendie permettant de suivre leur fonctionnalité au quotidien.

Cette mise à disposition s'effectuerait de manière gratuite, mais nécessite la signature d'une convention entre le SDIS et la Commune, les poteaux incendie relevant de cette dernière.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'approuver cette convention et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

Monsieur COUTABLE rejoint la séance à 21h40.

## **C – Questions diverses**

### **■ Point sur l'aménagement des lotissements Fontanettes et Petits Mathieux**

Madame le Maire rappelle qu'un échange de terrains est en cours entre la Commune et la société FLV est en cours : la Commune fait l'acquisition de la parcelle E 543 b qui permettra de prolonger l'actuel Chemin des Fontanettes, et doit céder la parcelle G 885b à la société FLV pour intégrer l'emprise du lotissement des Petits Mathieux et en constituer la voie d'accès. La cession à terme de la voirie des deux lotissements à la Commune est projetée à terme.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'approuver cet échange ; il est rappelé qu'une délibération de principe avait été prise lors d'un précédent conseil, mais sans connaître l'emprise exacte des parcelles à échanger.

### **■ Avenir du Local Infirmières après l'ouverture de la Maison de santé.**

Les infirmières de Chautagne étant amenées à rejoindre la maison de santé, une réflexion doit être menée sur l'avenir de ce local appartenant à la Commune. Madame le Maire demandera aux domaines une estimation de ce local.

***Ajout à l'ordre du jour : participation des collectivités extérieures aux frais de scolarité des enfants résidant sur leur territoire***

Les conseillers ne formulent pas d'objection à cet ajout.

Madame le Maire explique au Conseil que certains enfants scolarisés à l'école de Chindrieux vivent sur d'autres territoires, et ont bénéficié d'une dérogation pour s'inscrire à l'école.

Il est convenu que cette présence ne donne pas lieu à facturation entre les communes de Chautagne.

Il convient cependant de fixer un montant à réclamer aux autres collectivités extérieures pour la prise en charge des frais liés à la scolarisation de ces enfants et à la charge de la commune : entretien des bâtiments, utilisation du service cantine / garderie... Il est rappelé que les frais liés aux activités périscolaires et au matériel pédagogique sont pris en charge par la Communauté de Communes qui se chargera de répercuter aux collectivités extérieures pour ce qui la concerne.

Madame le Maire indique au Conseil qu'une estimation a été faite ; le montant par enfant se situera entre 690 et 750 €. Un montant précis sera donné au prochain conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le principe de cette participation réclamée aux communes extérieures.

Madame CHARVIER rejoint la séance à 22h30 et participe aux dernières discussions.

La séance est levée à 22h45, l'ordre du jour étant épuisé.

Le Maire,  
Marie-Claire BARBIER

Le secrétaire de séance,  
Gaël ROSSET